

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

Arrêté du 29 mai 2009 portant nomination au conseil des formations de l'École des hautes études en santé publique

NOR : SASG0930628A

Le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville, la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, la ministre de la santé et des sports,

Vu la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique, notamment son article 86 ;

Vu le décret n° 2006-1546 du 7 décembre 2006 modifié relatif à l'École des hautes études en santé publique ;

Vu l'arrêté du 27 avril 2007 modifié portant nomination au conseil des formations de l'École des hautes études en santé publique,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Le 3^o de l'article 1^{er} de l'arrêté du 27 avril 2007 susvisé est ainsi modifié :

- au troisième alinéa, représentant la Confédération générale du travail (CGT) : M. Tasso (Nicolas), titulaire, ou Mme Ripert (Marie-Claude), suppléante ;
- au quatrième alinéa, représentant la Confédération française démocratique du travail (CFDT) : M. Cluzeau (Guy, Michel) et Mme Griselle-Schmitt (Sabine), titulaires, ou M. Rosenblatt (Michel) et M. Amaranthe (Georges), suppléants ;
- au cinquième alinéa, représentant le Syndicat national des cadres hospitaliers (SNCH) : M. Condon (Régis), titulaire, ou M. Dogue (Michel), suppléant ;
- au huitième alinéa, représentant le Syndicat national des inspecteurs de l'action sanitaire et sociale (SNIASS) : Mme Dolou (Michelle), titulaire, ou M. Gini (Antoine), suppléant.

Article 2

Le 4^o de l'article 1^{er} de l'arrêté du 27 avril 2007 susvisé est ainsi modifié :

- M. Fritz (André) et Mme Orio (Martine), titulaires ;
- M. Lussiez (Cédric) et M. Secher (Jérémy), suppléants.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 29 mai 2009.

Pour les ministres et par délégation :

*La directrice de l'administration générale,
du personnel et du budget,*
M. KIRRY

*Le directeur général pour l'enseignement supérieur
et l'insertion professionnelle,*
P. HETZEL